

g) Approbation du contrat aux termes duquel M. Jean HERRARD, Architecte D.P.L.G.,
reportera son consensus pour la construction d'un groupe scolaire à édifier
au lieu dit "Chateau-Morange" à Saint-Denis.

Messieurs,

Un contrat d'honoraires a été passé le 10 Septembre 1962 et approuvé le 10 Octobre 1962, entre la Commune et M. Jean HERRARD pour l'étude et la réalisation du programme de construction d'un groupe scolaire à édifier au lieu dit "CHATEAU-MORANGE", route de Montgaillard - Saint-Denis.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier ce contrat d'honoraires passé avec M. Jean HERRARD.

Approuvé à l'unanimité.

Approuvé
20 *Seu, le 11 Oct.*
1962
P. de la Fer et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: J. Clément